

# ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DEUXIÈME TOUR

30 avril 2023



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20230430/](http://www.ge.ch/elections/20230430/)



Les textes ont été traduits et rédigés  
par textocreativ SA  
et le collectif « Out of the box factory »  
selon les règles européennes  
du langage facile à lire  
et à comprendre.

Ils ont été relus par des relecteurs  
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création  
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,  
Sarah, Stanislas, Stéphane.

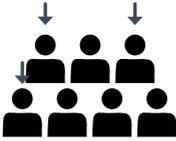
# DICTIONNAIRE



## **Voter**

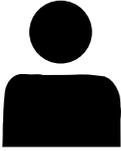
Donner son avis.

Choisir des personnes.



## **Une élection**

C'est choisir les personnes qui défendent les idées des habitants du canton.



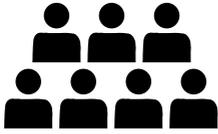
## **Un candidat**

C'est une personne qui aimerait être élue par les habitants du canton.



## **Un élu**

C'est la personne choisie par les habitants du canton.



## **Conseil d'État**

Ce sont les personnes qui :

- mettent en pratique les lois
- dirigent l'administration cantonale et surveillent les communes
- proposent comment employer l'argent
- présentent des projets au Grand Conseil

## **Suffrage**

Choix que font

les personnes qui votent.

1 suffrage = 1 vote.

# POURQUOI ON VOTE ?

Ce sont des élections.

Cela veut dire  
choisir des personnes.

Vous choisissez des personnes  
qui ont les mêmes idées que vous.

On appelle les personnes choisies  
les élus.

Ces personnes prendront  
des décisions  
pour le canton de Genève.

Ces personnes prendront  
des décisions  
pour tous les habitants du canton.

Les personnes élues travailleront  
pendant 5 ans pour le canton.

Elles travailleront jusqu'en 2028.

## **Mon vote est individuel**

Je choisis pour qui je vote.

J'ai le droit de choisir qui je veux.

Personne ne peut choisir pour moi.

# VOTER POUR LE CONSEIL D'ÉTAT



## **Le Conseil d'État, c'est quoi ?**

Les personnes choisies pour le Conseil d'État gouvernent le canton de Genève.

Ce que font les personnes du Conseil d'État :

- Mettre en pratique les lois
- Diriger l'administration
- Surveiller les communes
- Proposer comment utiliser l'argent
- Proposer des lois au Grand Conseil

Il faut choisir 7 personnes pour le Conseil d'État.



## **Administration**

Ce sont les gens qui travaillent pour le canton de Genève.

# VOUS VOTEZ POUR LE DEUXIÈME TOUR

Chaque électeur envoie un bulletin.

On compte  
tous les bulletins valables.

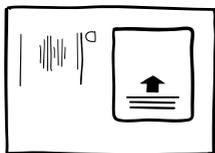
Il faut voter encore une fois.

Le nombre de personnes  
à choisir est écrit sur le bulletin.

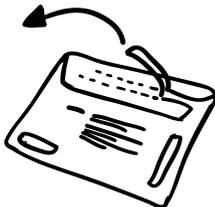
Vous mettez 7 croix  
sur le bulletin, **pas plus**.

# À VOTRE SERVICE

## Matériel de vote



Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.  
On va la réutiliser après.

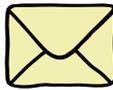
Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir.  
Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.



Dans cette enveloppe blanche  
il y a plusieurs documents.

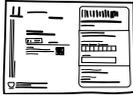
Sortez les documents.

Ces documents sont  
le matériel de vote.



Mettez les documents sur  
une table.

## Est-ce que vous avez tous les documents ?



carte de vote



bulletin de vote



petite enveloppe jaune



brochure  
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.  
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au  
numéro 022 546 52 00

du lundi 24 avril 2023 jusqu'au  
vendredi 28 avril 2023 de 8h à 12h  
et de 14h à 16h30

le samedi 29 avril 2023 de 8h à 12h

le dimanche 30 avril 2023 de 10h à 12h

On vous dira  
ce que vous devez faire.

# COMMENT VOTER



Pour choisir une personne vous mettez une croix devant son nom.



Vous mettez 7 croix sur le bulletin, **pas plus**.



Vous pouvez aussi mettre moins de croix.

Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin dans la petite enveloppe jaune.

# POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



## **Ce que je dois faire**

Je dois utiliser les documents  
reçus par la poste.

Je dois mettre un seul bulletin  
dans la petite enveloppe jaune.



## **Ce que je ne dois pas faire**

Je ne dois pas signer le bulletin.

Je ne dois pas signer la liste.

Je ne dois pas faire de dessin  
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire  
sur le matériel de vote  
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter  
à la place d'une autre personne.

# VOUS AVEZ VOTÉ

## VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS

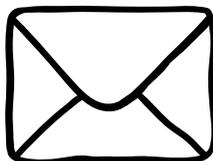
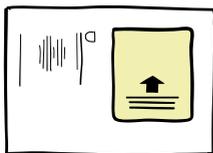


### Vous avez devant vous

grande enveloppe blanche

carte de vote

petite enveloppe jaune  
avec le bulletin de vote  
dedans



Prenez votre carte de vote.

Écrivez  
votre **date de naissance**  
à droite.

**Signez** votre carte de vote.

Mettez  
la carte de vote  
la petite enveloppe jaune  
avec le bulletin à l'intérieur  
dans la grande enveloppe  
blanche

L'adresse  
du service des votations  
doit se voir  
dans la fenêtre transparente.

Fermez  
la grande enveloppe blanche.

# OÙ ET QUAND VOTER ?

**Vous avez trois possibilités.**

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

## - **Voter par correspondance**

Cela veut dire, envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.



Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 27 avril 2023.**

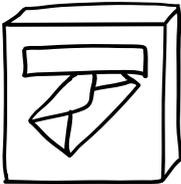
Attention à l'horaire.

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au service  
des votations  
du lundi au vendredi  
et le samedi 29 avril**

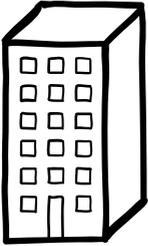


**du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche au service des votations  
**rue des Mouettes 13.**



**le samedi 29 avril  
de 8h à midi**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche dans la boîte aux lettres  
du service des votations  
**rue des Mouettes 13.**

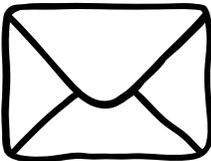
**- Voter au local de vote  
(le dimanche)**



**le dimanche 30 avril  
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.  
Apportez votre enveloppe  
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote  
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche  
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20230430/](http://www.ge.ch/elections/20230430/)

# SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.  
La loi dit  
que vous pouvez être puni.



## **Il est interdit**

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un ou des bulletins

Chancellerie d'État  
Service des votations  
et élections  
Rue des Mouettes 13  
Case postale 1555  
1211 Genève 26  
[www.ge.ch/elections](http://www.ge.ch/elections)

